

## Réunion du Comité Directeur Conjoint UNESCO Pyrénées Mont-Perdu Patrimoine Mondial

### Volonté réaffirmée de maintenir le Festival de Gavarnie sur le site de la Courade

Le Comité Directeur Conjoint du Site UNESCO Pyrénées Mont-Perdu Patrimoine Mondial s'est réuni ce mercredi 18 décembre 2013, sous la présidence de Michel Pélieu, Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées et en présence de représentants des Etats français et espagnols, du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, du gouvernement d'Aragón, des communes transfrontalières de Gavarnie, Gèdre (côté français), Torla, Puértolas et Tella-Sin (côté espagnol), et de l'association du groupe d'éleveurs AOC Barèges-Gavarnie et Ganaderos (Espagne), au Conseil Général des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.

Créé en janvier 2012, ce Comité Directeur Conjoint du site UNESCO Pyrénées Mont-Perdu Patrimoine Mondial est une instance franco-espagnole chargée de mener sur ce site un projet de développement global respectueux du label Patrimoine mondial attribué par l'UNESCO. Un plan d'action de 590 000 € est notamment en cours de réalisation.

A l'ordre du jour de la réunion du comité directeur du 18 décembre : le Festival de Gavarnie dont l'UNESCO réclame la relocalisation. Lors de sa Convention annuelle concernant la protection du Patrimoine Mondial, culturel et naturel à Saint-Pétersbourg (24 juin / 6 juillet 2012) l'UNESCO a rappelé « avec fermeté » les conditions initiales de l'inscription du site, et a demandé d'ici le 1<sup>er</sup> février 2014 un rapport sur la relocalisation du Festival de Gavarnie et la fermeture de la route de Troumouse.

Une étude a donc été conduite au cours de l'été 2013 par l'inspecteur des sites de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) afin de rechercher, sur la commune de Gavarnie, un espace culturel de plein-air pouvant accueillir le festival. Cette étude comparée conclut que « compte tenu de sa localisation vis à vis du cirque, de sa disponibilité foncière, de l'absence d'aménagements spécifiques nécessaires et du faible impact paysager, le site de la Courade est aujourd'hui le plus approprié pour l'organisation de manifestations de plein-air à Gavarnie ».

En outre, selon une enquête menée auprès des spectateurs par l'Office du Tourisme de Gavarnie-Gèdre durant la saison 2013, 96% jugent leur attachement au site.

Et en l'absence de solution évidente pour une relocalisation rapide du festival, les organisateurs et partenaires se sont attachés depuis plusieurs années à supprimer les impacts et à améliorer la cohérence de l'événement avec les valeurs du site.

**Dans ces conditions, le Comité a adopté la résolution suivante : « compte tenu de l'absence de site alternatif disponible, des impacts quasi nuls de l'organisation du festival sur le bien, du fait que le site de la Courade se révèle être le site le plus approprié pour une telle manifestation, et de l'attachement du public à ce lieu, il est proposé de confirmer l'organisation du festival de Gavarnie sur le site de la Courade ».**

Les Etats français et espagnol ont rédigé un rapport visant à présenter le travail entrepris pour assurer un développement du site respectueux du label et les efforts entrepris pour relocaliser ou atténuer les effets d'éventuels impacts négatifs du Festival de Gavarnie. Ce rapport sera présenté pour examen lors de la 38<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial en 2014.

En savoir plus...

### **Comité Directeur Conjoint UNESCO Pyrénées Mont-Perdu Patrimoine Mondial**

Ce Comité, agréé par les gouvernements espagnols et français, est une instance de gouvernance transfrontalière dont la composition paritaire permet d'assurer une gestion commune et coordonnée du site. Composé de 22 membres (11 représentants espagnols et 11 représentants français), il rassemble l'ensemble des parties prenantes du site : Etats, Collectivités Territoriales, éleveurs.

La constitution du Comité Directeur Conjoint a permis la mise en place d'une véritable instance de gouvernance transfrontalière nécessaire à la gestion, la conservation et la valorisation du site Pyrénées Mont Perdu avec comme objectif de fédérer les initiatives, identifiées sur le territoire, pour faire émerger un projet de développement global.

#### **Fonctionnement du Comité Directeur Conjoint**

- > une Présidence « tournante », tous les deux ans, alternativement côté français et espagnol,
- > un Secrétariat Général assuré par les services de la Présidence en cours
- > un Groupe Technique (6 membres), sous l'égide du Secrétariat Général, composé de représentants des 2 Gouvernements et des Collectivités Locales.

La première Présidence a été confiée au Conseil Général des Hautes-Pyrénées pour la période 2012 – 2013 :

>Président : Michel PÉLIEU

>Secrétaire Général : Jean Michel LARROCHE.

Deux objectifs avaient été retenus pour le programme de travail de cette première Présidence :

- >la mise en œuvre d'un programme transfrontalier de développement du site,
- >l'organisation d'ateliers transfrontaliers sur le pastoralisme en vue de l'élaboration d'un plan de gestion transfrontalier du bien.

Ces objectifs ont été atteints.

Passation de présidence à l'Espagne pour les deux années à venir. Elle sera assurée par le Gouvernement d'Aragón et le Comité sera présidée par Roberto BERMUDEZ DE CASTRO MUR, Conseiller (Ministre Régional) de la Présidence et de la Justice.

## **Le projet Pyrénées Mont Perdu Patrimoine Mondial (PMPPM)**

Le projet vise à développer le territoire transfrontalier en intégrant toutes ses composantes: économiques, environnementales, humaines et culturelles.

Il se propose de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel et culturel exceptionnel que constitue le site UNESCO Pyrénées - Mont Perdu au travers d'une démarche intégrée de développement durable ayant pour objectif :

- le développement d'un tourisme de découverte et de pédagogie de l'environnement,
- une appropriation du territoire par ses habitants,
- la mise en valeur de la culture et des pratiques locales,
- l'élaboration d'un plan de gestion transfrontalier.

D'un coût total de 590 000 €, il est financé à hauteur de 80% par les crédits de l'Union européenne, de l'Etat et du Conseil Général.

Dans ce cadre sont ou seront réalisés :

- la réhabilitation de sentiers transfrontaliers, la création d'une route d'interprétation et d'un film sur la géologie, la requalification pour personnes à mobilité réduite de la route col des tentes – col de Boucharo ;
- des échanges entre personnels des offices de tourisme, l'organisation d'ateliers « patrimoine mondial » et des échanges scolaires ;
- la mise en place d'une plateforme internet commune « Patrimoine Mondial », l'équipement de point d'information, une exposition photo et une documentation commune entre les 2 Parcs Nationaux ;
- l'élaboration d'un plan de gestion transfrontalier du site avec l'organisation de deux ateliers transfrontaliers associant l'ensemble des institutions concernées et les représentants socio professionnels et les associations :
  - « Pastoralisme et paysages culturels », à Gèdre le 22 novembre 2012,
  - « Le Patrimoine mondial, une ressource pour le développement du territoire et la promotion du tourisme », à Boltaña le 19 Juin 2013.

Au-delà de la réponse à une demande de l'UNESCO, l'objectif de ces ateliers étaient de produire, dans le cadre d'une démarche participative, les éléments nécessaires à l'élaboration d'un futur plan de gestion transfrontalier du site.

Un programme d'actions complémentaires est développé par la Comarca du Sobrarbe au titre du Géoparc du Sobrarbe et du projet « Etude et Diffusion du Bien Pyrénées Mont Perdu » conduit avec le soutien du Ministère de la Culture espagnol.

## **Fermeture de la route de Troumouse**

Sur la base des données rassemblées par l'étude, finalisée fin 2012 et transmise à l'UNESCO par le ministère français en charge de l'environnement le 31 janvier 2013, les acteurs locaux ont pu prendre les décisions nécessaires pour prévoir une fermeture de la route à l'été 2014.

L'accès voiture au cirque de Troumouse depuis Le Maillet sera interdit dès l'été 2014 et une offre transport en commun touristique sera développée.

### **L'inscription du site Pyrénées Mont-Perdu**

Le site **Pyrénées - Mont Perdu** a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en décembre 1997 au titre des paysages naturels et des paysages culturels.

En France, dans les Hautes-Pyrénées, les cirques de Gavarnie, d'Estaubé et de Troumouse ainsi que la muraille de Baroude offrent des aspects particuliers de ce site de haute montagne. En Espagne, dans la province d'Aragon, les canyons d'Ordesa, de Niscle et de Pinete sont parmi les plus profonds d'Europe. Les paysages de ce versant, façonnés au cours des siècles par l'agriculture en terrasse et la vie pastorale, sont les marques encore vivantes d'une remarquable adaptation des bergers aux exigences de ce milieu.

Ce paysage de montagne exceptionnel, qui rayonne des deux côtés des frontières nationales actuelles de France et d'Espagne, est centré sur le pic du Mont Perdu, massif calcaire qui culmine à 3352 mètres. Le site, d'une superficie totale de 30 639 hectares, comprend deux des canyons les plus grands et les plus profonds d'Europe sur le versant sud, du côté espagnol, et trois cirques importants sur le versant nord, plus abrupt, du côté français - formes géologiques terrestres classiques. Ce site est également un paysage pastoral qui reflète un mode de vie agricole autrefois répandu dans les régions montagneuses d'Europe. Il est resté inchangé au XXe siècle en ce seul endroit des Pyrénées, et présente des témoignages inestimables sur la société européenne d'autrefois à travers son paysage de villages, de fermes, de champs, de hauts pâturages et de routes de montagne.